

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 11 MAI 2023

Point 8 de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par M. Fabrice CORBAT  
Intitulé : « *Incitation financière communale à la transition énergétique* »

No ordre 9\_20230216

Lors de la séance du conseil général du 16 février 2023, M. Fabrice CORBAT a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au bureau du conseil général pour examen, conformément à l'art. 95 du règlement du conseil général. Lors de sa séance du 28 mars 2023, ledit bureau l'a étudié et en propose la requalification en une **PROPOSITION**.

Pour rappel, une proposition porte sur un objet de la compétence du conseil général alors que le postulat porte sur un objet relevant de la compétence du conseil communal.

Dans le cas présent, l'auteur du postulat demande clairement au conseil communal d'édicter un règlement listant de nouvelles mesures financières incitant à la promotion des énergies renouvelables, en remplacement des chaudières à énergie fossile, etc.

Dès lors, de facto, la validation d'un nouveau règlement est de la compétence du conseil général, requalifiant ainsi le POSTULAT en une **PROPOSITION**.

Le conseil communal disposera ensuite :

1. d'un délai d'une année pour se déterminer ;
2. d'un délai raisonnable (en cas de vote positif du conseil général) pour rédiger un règlement et le lui soumettre.

Le bureau du conseil général émet ainsi un préavis favorable ou défavorable à l'attention du législatif communal, pour la transmission au conseil communal du postulat requalifié en PROPOSITION déposé par M. Fabrice CORBAT intitulé : « *Incitation financière communale à la transition énergétique* ».

#### PROPOSITION

- recevable  
 irrecevable.

Au nom du bureau du conseil général de la Ville de Romont

Le Président



Thierry JORDAN

Le Secrétaire



Yves BARD

---

texte complet au verso →

Développement :

## **Postulat – Promotion communale en matière de développement des énergies renouvelables**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Cher-ères collègues,**

**Depuis 2011, la commune de Romont est labellisée « Cité de l'énergie ». D'importants investissements en faveur des énergies renouvelables, de l'écomobilité et de l'efficacité énergétique des bâtiments ont depuis été consentis par le Conseil Communal.**

**La situation géopolitique mondiale nous questionne sur notre rapport à notre approvisionnement en énergie. Ces incertitudes se rajoutent à la prise de conscience globale de la responsabilité humaine face aux défis environnementaux.**

**Nombre de communes fribourgeoises ont fait le choix de promouvoir financièrement une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie, sous la forme d'un règlement et d'un montant annuel inscrit au budget communal dédié à l'encouragement à la transition énergétique.**

**Citons par exemple les communes de Matran, Siviriez, Neyruz, Belmont-Broye, Attalens ou encore Cheyres-Châbles qui ont toutes inscrit dans leur règlement communal le principe d'incitation financière en matière de production énergétique. Ces communes édictent de façon exhaustive les subventions allouées au remplacement d'une chaudière à gaz ou à mazout, à la pose de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques, ou encore à l'amélioration de la performance énergétique d'un logement. Les montants proposés par nos voisins varient de : 500 CHF pour la pose de panneaux solaires ou le changement d'une vieille chaudière au profit d'une PAC, à 1500 pour des travaux d'isolation. Les budgets annuels consacrés à ces mesures vont tous de 10'000 à 50'000 CHF. Cette incitation vient s'ajouter aux subventions cantonales et fédérales, et constitue une vraie plus-value en termes d'aide à la décision. Pour résumer, les propriétaires ont plus facilement tendance à franchir le cap de la transition énergétique avec un bonus financier supplémentaire.**

**Avec un même règlement, Romont aurait l'occasion de renforcer ses démarches actuelles en faveur de la transition énergétique, et d'apporter un soutien supplémentaire à ses concitoyennes et concitoyens, ainsi qu'à ses entrepreneuses et entrepreneurs. Il nous incombe à présent de prendre la pleine mesure de notre responsabilité en matière de consommation d'énergie, et d'encourager notre population à réaliser au plus vite sa transition énergétique.**

**Pour apporter encore plus de cohérence à une telle démarche, et pour favoriser l'économie locale, il conviendra de n'attribuer de telles subventions que pour des travaux réalisés par des entreprises fribourgeoises spécialisées du domaine.**

**Par ce postulat, les cosignataires demandent que le Conseil Communal :**

- 1. Édicte un règlement listant de nouvelles mesures financières incitant à la promotion des énergies renouvelables individuelles, au remplacement des chaudières à énergie fossile et autres systèmes de chauffage peu efficaces, ainsi qu'à l'augmentation de la performance énergétique des logements.**
- 2. Alloue un budget annuel nécessaire à son financement.**

**Je vous remercie pour votre attention, et pour la réflexion que vous donnerez à la suite de ce postulat.**

**Fabrice Corbat, pour le groupe Les Vert·e·s**